

ETUDES

Raccordements : Forfaits applicables aux études

***	ORIENTATION	DETAIL
Débit maximum global – prélèvement ou injection		
0 ≤ D ≤ 16 Nm ³ /h	€ 0	€ 0
16 < D ≤ 160 Nm ³ /h	€ 335,25	€ 804,61
160 < D Nm ³ /h	€ 961,05	€ 2.190,29
Injection biométhane	€ 2.883,14	€ 5.274,57
Remarques – Etudes		
Tous les prix sont indiqués hors TVA (***) : Tarif harmonisé et uniformisé en Région wallonne		
Etude d'orientation		
L'étude d'orientation est applicable sur demande : • pour tout projet de nouveau raccordement (prélèvement et/ou production avec ou sans injection) ; • pour tout projet de modification d'un raccordement existant. L'étude d'orientation permet d'informer le demandeur selon le cas : • de la faisabilité de la demande ; • de l'estimation du coût des travaux ; • de l'estimation du délai de réalisation ; • du schéma de raccordement ; • des prescriptions techniques. Ces informations permettront au demandeur d'évaluer la rentabilité de son projet. L'étude d'orientation est facultative et payante. Le coût de l'étude d'orientation est variable selon le débit final de prélèvement et/ou de production avec ou sans injection demandée pour un nouveau raccordement ou pour un raccordement existant. Le paiement des frais d'étude conditionne le lancement de l'étude d'orientation. Le résultat de l'étude est communiqué par écrit au demandeur. Il n'engage nullement ni RESA, ni le demandeur. Sur base de cette étude d'orientation, le demandeur pourra, s'il souhaite poursuivre son projet, introduire une demande d'étude de détail. Cette dernière est obligatoire et payante dans la majorité des cas. Le montant payé par le demandeur pour l'étude d'orientation sera déduit du coût de l'étude détaillée pour autant que la demande d'étude détaillée concerne un projet identique à celui étudié lors de l'étude d'orientation. <u>Règles particulières d'application :</u> • Si la même demande est introduite plusieurs fois (ex. : plusieurs fournisseurs ou installateurs, bureaux d'études), le montant de l'étude sera facturé autant de fois qu'il y a de demandeurs. • En cas de demandes de raccordement pouvant mettre en œuvre sur un même site plusieurs raccordements de puissances et de types différents (ex : complexe commercial), les frais d'étude sont calculés sur base de la puissance finale de prélèvement et/ou de production avec ou sans injection demandée par le client.		

ETUDES

En cas de demande simultanée pour une puissance de prélèvement et une puissance de production, le coût des frais d'étude à appliquer correspond au coût le plus élevé entre le prélèvement et la production avec ou sans injection.

Etude de détail

L'étude de détail est obligatoire et payante pour les cas suivants :

- Lors d'une demande d'un nouveau raccordement ou d'une demande de modification d'un raccordement existant d'un bâtiment, d'un équipement technique ou assimilé
 - Nécessitant un débit total contractuel en prélèvement > 16 Nm³/h ou
 - Equipé d'une production avec injection sur le réseau.

L'étude de détail permet d'informer le demandeur :

- du coût des travaux ;
- du délai de réalisation ;
- des conditions de l'offre de prix établie (validité);
- des prescriptions techniques et administratives ;
- des conditions du contrat de raccordement ;
- du schéma de raccordement.

Le coût de l'étude de détail est variable selon la puissance de prélèvement et/ou de production (avec ou sans injection) demandée pour un nouveau raccordement ou pour un raccordement existant.

Le paiement des frais d'étude conditionne le lancement de l'étude de détails.

Les frais d'étude de détail sont toujours dus, que les travaux soient réalisés ou non.

Règles particulières d'application :

- Si la même demande est introduite plusieurs fois (ex : plusieurs fournisseurs ou installateurs, bureaux d'études), le montant de l'étude sera facturé autant de fois qu'il y a de demandeurs.
- Au cas où l'étude de détail reprendrait les mêmes paramètres que l'étude d'orientation, le montant payé par le demandeur pour l'étude d'orientation sera déduit de celui de l'étude de détail.
- En cas de demande de raccordement pouvant mettre en œuvre sur un même site plusieurs raccordements de puissances et de types différents (ex : complexe commercial), les frais d'étude sont calculés sur base de la puissance finale de prélèvement et/ou de production (avec ou sans injection) demandée.
- En cas de réactualisation des prix de l'offre avec modification des paramètres de la demande initiale et/ou modification de la solution technique, une nouvelle étude sera facturée et un nouveau contrat de raccordement sera établi.
- En cas de réactualisation des prix de l'offre sans modification des paramètres de la demande initiale et sans modification de la solution technique, seuls des frais d'adaptation de l'offre et du contrat de raccordement seront facturés.
- En cas de demande simultanée pour une puissance de prélèvement et une puissance de production, le coût des frais d'étude à appliquer correspond au coût le plus élevé entre le prélèvement et la production avec ou sans injection.

RACCORDEMENT AU RESEAU BP

Raccordement standard - G4 - G6		
Raccordement standard	€ ***	1.211,26
Raccordement "standard gratuit"	€	0,00
Remarques		
"Le raccordement standard pour un client résidentiel est gratuit (Décret Wallon 17 juillet 2008 et 12 JUILLET 2007. – Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la révision du règlement technique pour la gestion des réseaux de distribution de gaz et l'accès à ceux-ci)". - Raccordement standard gratuit uniquement valable pour client résidentiel avec raccordement unifamilial. - Dans le cadre de raccordement standard gratuit, en cas de non mise en service de l'ouvrage de raccordement dans un délai de 12 mois après la mise sous gaz du raccordement, le GRD se réserve le droit de facturer le montant repris ci-dessous.		
Frais minimum facturés pour raccordement standard gratuit non mis en service dans les 12 mois qui suivent sa mise en place. Ce montant, précisé dans l'offre, dépend des éléments fournis dans le cadre du raccordement.	€	1.211,26
Raccordements sur les réseaux de Distribution BP		
Raccordement standard G10	€ ***	1.211,26
Raccordement standard G16	€ ***	1.271,26
Raccordement standard G25	€ ***	3.388,24
Raccordement standard G40	€ ***	6.160,05
Raccordement standard G65	€ ***	7.430,45
Raccordement standard G100	€ ***	8.987,16
Suppléments pose et revêtement		
Pose en terreplein (trottoir sans revêtement, ...)	€/m	90,23
Revêtement standard - type trottoir	€/m	60,58
Pose en voirie avec revêtement	€/m	288,17
Pose en terrain privé, tranchée effectuée par URD	€/m	40,39
Pose tuyau fer lisse	€/m	48,47
Pose diamètre > 63mm ou > 2"	€/m	DEVIS
Fourniture et placement d'armoires de protection pour l'extérieur		
Coffret pour cpt G4 ou G6	€ ***	389,89
Armoire verticale pour 2 cpt G4	€	1.632,01
Armoire pour cpt G10		1.224,42
Armoire pour cpt G16	€ ***	1.224,42
Armoire pour cpt G25	€ ***	1.497,16
Armoire pour cpt G40	€ ***	2.312,99
Armoire pour cpt G65	€ ***	2.778,03
Armoire pour cpt G100	€ ***	2.778,03
Autres configurations	€	DEVIS

RACCORDEMENT AU RESEAU BP

Pose d'un compteur (sans vanne intérieure)		
Forfait dossier de 1 à 5 compteurs	€	342,02
Forfait dossier + de 5 compteurs	€	1.186,28
Cpt G4 - G6 - G10	€	258,54
Cpt G16 - G25	€	560,16
Cpt G40 - G65	€	970,84
Cpt ≥ G100	€	1.226,68
Autres configurations	€	DEVIS
Suppression de branchement		
Forfait dossier de 1 à 5 compteurs	€	342,02
Forfait dossier + de 5 compteurs	€	1.186,28
Suppression de branchement sans enlèvement de compteur ≤ 2" ou ≤ 63 mm	€	1.451,54
Suppression de branchement sans enlèvement de compteur > 2" ou > 63 mm	€	4.209,23
Enlèvement de compteur G4 - G6 - G10	€	331,24
Enlèvement de compteur G16 - G25	€	382,40
Enlèvement de compteur ≥ G40	€	638,27
Dépose ou Repose (du même compteur existant) (tjs associé à autre intervention de pose)		
G4 - G6 - G10	€	51,19
G16 - G25	€	102,32
G40 - G65	€	409,33
≥ G100	€	DEVIS
Fourniture et pose d'une vanne extérieure enterrée		
Sur nouveau raccordement - diam. 2" ou 63 mm PEHD	€	460,51
Sur raccordement existant - diam. 2" ou 63 mm PEHD	€	942,58
Autres configurations	€	DEVIS
Fourniture et pose d'une vanne intérieure		
Nouveau raccordement - diam. 2"	€	362,22
Raccordement existant - diam. 2"	€	464,55
Nouveau raccordement - diam. 100 mm ou 4"	€	1.062,41
Raccordement existant - diam. 100 mm ou 4"	€	1.164,73
Autres configurations	€	DEVIS
Remarques		
Tous les prix sont indiqués hors TVA		
(**): Tarif harmonisé et uniformisé en Région wallonne		

RACCORDEMENT AU RESEAU BP

Ce tarif de raccordement forfaitaire est d'application pour les raccordements standards, conformes aux prescriptions techniques de RESA, pour autant que l'URD se soit occupé des livraisons et des travaux qui lui ont été confiés, et que les prix de raccordement soient confirmés par écrit par RESA.

RACCORDEMENTS MP

Raccordement standard au départ du réseau MP A, B, C		
Raccordement	€	DEVIS
Raccordement des pompes CNG		
Installation cabine CNG (enveloppe comprise) - débit max 160 m ³ /h MP	€ ***	34.916,83
Coût branchement < 400 m ³ /h (PE63)	€ ***	3.687,02
Dans le cadre du raccordement des pompes CNG, l'extension de réseau ne donne pas lieu à un calcul de rentabilité spécifique mais à une offre spécifique fonction des travaux nécessaires. Cependant, un abattement d'une valeur maximale de 75.000 € sur les 500 premiers mètres d'extension à partir de la conduite existante est consenti sur le coût de l'extension éventuelle. De plus, un abattement d'une valeur maximum de 25.000 € est également consenti sur les coûts de raccordement et de redevance relative à la cabine ou poste de détente. La cabine ou le poste de détente est fourni et placé gratuitement par RESA. Cet abattement de 25.000 € est réparti comme suit : • un maximum de 10.000 € sur les coûts de raccordement et • 5 gratuités de la redevance annuelle « cabine ou poste de détente » avec un maximum de 15.000 €. Ces abattements sont octroyés uniquement dans le cas suivant: • raccordement au réseau de distribution sans apport externe de gaz (citerne, bio gaz, ...), et • pompes « publiques » accessibles à tous, et • pression de raccordement MP Seront donc facturés, • tout dépassement des limites des abattements relatifs aux postes suivants ○ le coût de l'extension ; ○ le coût du raccordement ; ○ les redevances annuelles "cabine ou poste de détente" • toute condition exceptionnelle ○ fonçage, passage de pont, ... Les modalités d'affectation et de facturation des tarifs périodiques associés sont annexées aux grilles tarifaires.		
Remarques		
Tous les prix sont indiqués hors TVA. (***): Tarif harmonisé et uniformisé en Région wallonne		

CABINES et POSTES de DETENTE

Cabines et Postes de détente

Pour des raisons d'exploitation ultérieure, la fourniture et l'installation d'une cabine ou d'un poste de détente chez un utilisateur du réseau est effectuée exclusivement par RESA.

La mise en place d'une cabine ou d'un poste de détente implique le paiement du raccordement associé, du forfait d'installation et de la redevance annuelle.

Forfait raccordement Cabine ou Poste de détente

Raccordement au départ du réseau MP type A B ou C	€	DEVIS
---	---	-------

Non compris, si nécessaire, le raccordement électrique BT permanent obligatoire, à fournir par le demandeur.

Redevance annuelle

CALIBRE [Nm ³ /h]		1 LIGNE	2 LIGNES
40 < D ≤ 60	€	2.287,73	
60 < D ≤ 100	€	2.287,73	
100 < D ≤ 160	€	3.012,17	
160 < D ≤ 250	€	4.296,74	4.834,00
250 < D ≤ 400	€	5.303,93	5.816,97
400 < D ≤ 650	€	6.210,15	6.868,60
651 < D ≤ 1000	€	6.296,32	7.015,37
1000 < D ≤ 1600	€		7.299,49

Remarques

Pour les cabines et postes de calibres non prévus ou des pressions de service particulières, les montants des redevances sont déterminés au cas par cas.

La redevance annuelle est facturée durant toute la vie de la cabine ou du poste de détente.

La facturation de la première redevance s'effectue à la mise en service de la cabine ou du poste de détente.

Les redevances précédentes sont facturées annuellement durant le mois de la date anniversaire.

Tarif en € hors TVA.

COMPTAGE

Adaptation comptage		
Passage comptage en AMR	€	DEVIS
Mise à disposition des impulsions comptage		
Analyse du dossier	€	204,69
Compteur compatible (à partir du G16)	€	2.241,94
Raccordement d'un signal complémentaire au coffret de report d'impulsions	€	1.170,12
Mini poste de détente	€	DEVIS
Convertisseur NON compatible	€	DEVIS
Remarques		
Mise à disposition par et au frais du demandeur d'une alimentation électrique 230 Vac 16A avec protection par disjoncteur via un câble du type XVB 3G2.5.		
Mise à disposition par et au frais du demandeur d'un câble de télécommunication pour l'acquisition des données à proximité immédiate du compteur ou du local compteur.		
Tarif en € hors TVA.		

VIABILISATION DE TERRAIN

Forfaits applicables à la viabilisation de terrain

Etude

Frais de dossier pour viabilisation de terrain (par demandeur)	€ ***	221,64
--	-------	--------

Forfaits applicables à l'équipement en gaz

Tranchées réalisées par le demandeur	€/m ***	113,28
Tranchées réalisées par RESA	€/m ***	235,95
Autres prestations, suppléments ou spécifications hors standard	€	DEVIS

Remarques

- Cette partie sera adaptée sur base du règlement de viabilisation lorsque celui-ci sera approuvé par la CWaPE.
- Tous les prix sont indiqués hors TVA.
- (***) : Tarif harmonisé et uniformisé en Région wallonne
- Document de référence: règlement pour l'équipement en gaz de terrain à viabiliser.

Etude

- Par demandeur, on entend toute personne physique ou morale introduisant ou non une demande de viabilisation de terrain.
- Dans le cas particulier d'une construction ou d'un habitat groupé ou d'une division intervenant dans le cadre d'une donation, d'un partage successoral, de tout autre morcellement résultant d'une opération immobilière, c'est l'auteur de la viabilisation ou ses ayants droits qui sont titulaires de l'obligation de paiement de la viabilisation du terrain.
- Ce montant couvre les frais d'étude préliminaire et reste définitivement acquis à RESA même en cas de non viabilisation du terrain.
- Si une demande de viabilisation de terrain est introduite par plusieurs demandeurs, ce montant sera facturé autant de fois qu'il y a de demandeurs. Par contre, si plusieurs demandes sont introduites par le même demandeur pour un même terrain à viabiliser (hors les cas de modification de voiries) (par exemple si le nombre de parcelles estimé devait changer), ce montant ne sera facturé qu'une seule fois.
- L'ouverture de dossier est payante pour la viabilisation d'un terrain destiné à des projets d'urbanisation à caractère social.

Travaux d'alimentation en gaz

- RESA procède à un calcul de rentabilité suivant les modalités imposées par la CWaPE. Le calcul de rentabilité est réalisé sur l'ensemble des travaux d'extension du réseau et d'équipement du terrain.

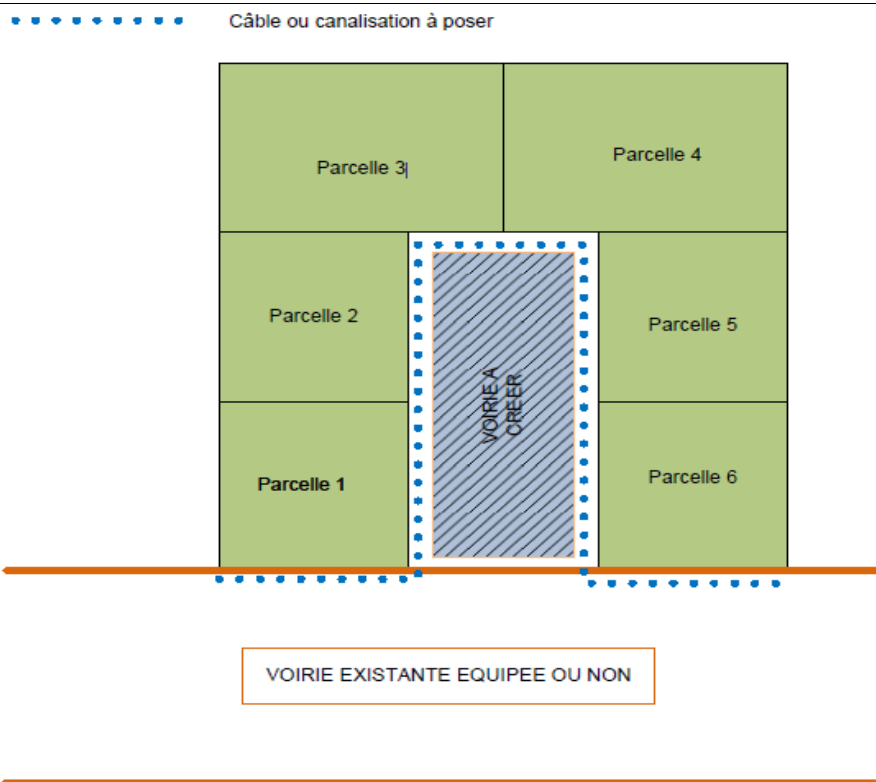
VIABILISATION DE TERRAIN

- Si la rentabilité est positive, les travaux seront pris en charge par RESA à l'exception des forfaits d'équipement.
- Si le résultat du calcul de rentabilité révèle un déficit et que la commune impose le gaz, le demandeur se voit facturer le déficit de rentabilité en plus des forfaits.
- Néanmoins, toute autre personne physique ou morale ayant un intérêt dans l'extension du réseau peut prendre en charge les frais d'équipement.
- Les travaux hors lotissement sont toujours intégralement réalisés par RESA (terrassement, pose de canalisation et mise sous gaz).
- Les montants forfaitaires à charge du demandeur couvrent les frais de construction du réseau gaz le long des limites du terrain à viabiliser et tiennent compte du fait que les tranchées sont soit ouvertes par le demandeur soit par RESA :
 - éventuellement pose réseau moyenne pression, construction du bâtiment, équipement et raccordement d'une cabine préfabriquée standard éventuelle, à l'exception des frais provenant de finitions particulières exigées au permis de bâtir de la cabine gaz.
 - Ces éventuels frais supplémentaires font l'objet d'une offre ultérieure ou d'une facture dont le montant est à charge du demandeur ou du titulaire de l'obligation de paiement,
 - pose du réseau basse pression,
 - la fourniture de 10 m³/h par parcelle,
 - hors travaux spéciaux.
- RESA bénéficie d'un terrain mis à disposition par le demandeur, si nécessaire, selon les conditions du règlement pour la viabilisation de terrain et destiné à la construction et l'aménagement d'une cabine gaz par RESA.
- Les montants ne comprennent pas la réalisation des raccordements individuels (éventuellement gratuits si conformes au décret gaz).

VIABILISATION DE TERRAIN

Définition des mètres de voirie et schématique:

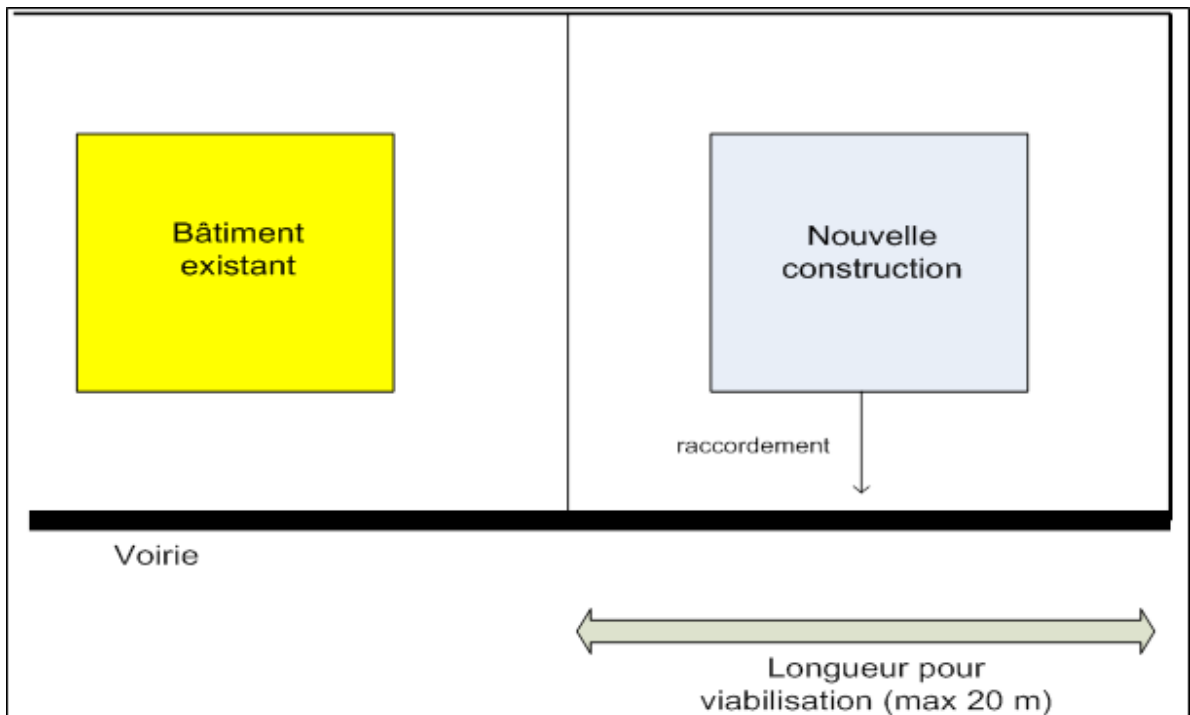
- Ce sont les mètres courants du terrain à viabiliser, en limite de propriété privée, qui longent la voirie existante équipée ou non et, s'il y en a, la (les) nouvelles(s) voirie(s) à créer.
- La longueur à prendre en considération pour déterminer le nombre de mètres dans le calcul du tarif forfaitaire correspond à la longueur totale du terrain, avant morcellement, face à la (aux) voirie(s) existante(s) ou à créer, au droit des parcelles à bâtir.



VIABILISATION DE TERRAIN

Modalités particulières d'application

- Par exception à ce qui précède, pour les terrains à viabiliser suite à une division dans le cadre d'une donation, d'un partage successoral, d'un acte involontaire et autres : seuls les mètres de voirie de la partie du(des) terrain(s) sur la(les)quelle(s) une(des) nouvelle(s) construction(s) pourrait(pourraient) être envisagée(s) sont pris en compte, avec un maximum de 20 mètres par parcelle issue du morcellement tel que visé dans la définition de terrain à viabiliser repris dans le règlement pour l'équipement en gaz de terrain à viabiliser.



PRESTATIONS DIVERSES ADMINISTRATIVES

Prestations administratives		
Déplacements inutiles	€	102,06
Mise en demeure simple	€	8,72
Mise en demeure par recommandé	€	17,96
Frais de rappel	€	8,72
Attestation administrative de données de compteur	€	27,05
Indemnités Fraudes hors remise en état	€	541,42
Renvoi historique données comptage (àpd 2 fois) de l'EAN	€	45,08
Renvoi historique données comptage (àpd 2 fois) de l'EAN (à partir 10 EANS)	€	336,62
Renvoi snapshot de l'EAN	€	21,64
Renvoi snapshot de l'EAN (à partir 10 EANS)	€	168,31
Repose de scellé après bris de scellé non autorisé	€	96,2
Contrôle visuel de l'enregistrement	€	113,73
Vérification de l'enregistrement avec compteur de contrôle	€	158,82
Etalonnage d'un compteur en laboratoire + DEVIS	€	113,73
Dégâts aux installations de RESA	€	DEVIS
Tarif majoré en cas de consommation d'énergie sur un point d'accès, pour la quantité d'énergie consommée lorsqu'il a été porté atteinte à l'intégrité de l'équipement de comptage	€/kWh	200% PM ¹
Coupure - rétablissement		
Ouverture, fermeture du compteur (à distance)		GRATUIT
Ouverture, fermeture au compteur	€	132,99
Coupure, déconnexion ou reconnexion au branchement (sans terrassement)	€	155,15
Coupure, déconnexion ou reconnexion au branchement (avec terrassement)	€	1.020,03
Compteur à budget		
Pose/activation CAB pour un client protégé, en défaut de paiement, soutenu ou disposant déjà d'un CAB	€	0,00
Pose CAB pour un client ni protégé, ni en défaut de paiement (autres demandes) + 1ere activation	€	851,48
Activation CAB pour un client ni protégé, ni en défaut de paiement	€	110,96
Fournir un duplicata de carte pour compteur à budget	€	20,86
Les montants sont exprimés en € hors T.V.A		

¹ Tarifs Prix maximum appliqués à la clientèle résidentielle non protégée (dont le contrat de fourniture a été résilié) en vigueur lors de la constatation.

Les Tarifs Prix maximum se trouvent sur le site RESA dans les autres tarifs gaz du GRD : <https://www.resa.be/fr/a-propos/les-tarifs/les-tarifs-gaz/>